Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025088-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 (*ouverte à 20h03)*

DATE DE CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (12) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Isabelle HEDAN, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE, Mickael QUIMBERT

PROCURATIONS (2) :
Françoise BONHOMME donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Philippe RENAUX donne pouvoir à Frédéric MORVAN

EXCUSES (7) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HEDAN

2025.088 – 4.2
RESSOURCES HUMAINES – AVANTAGE AU PERSONNEL – TITRE RESTAURANT

Brigitte BOUGUET, 2e adjointe au Maire, déléguée à la prospective, à la gestion, aux finances et aux ressources humaines présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2010.010 du 10 février 2010 ayant institué la prise en charge de tickets restaurant pour le personnel communal,
Vu la délibération n°2019.076 du 18 décembre 2019 modifiant la valeur faciale des tickets restaurants distribués au personnel à 5€, avec une participation de 50% par l'employeur et 50% par l'agent à compter du 1er janvier 2020,
Vu l'avis du GTTP du 24 novembre 2025 sur l'augmentation de la prise en charge du titre restaurant par l'employeur,
Vu l'avis favorable de la commission Finances/RH du 24 novembre 2025 sur l'augmentation de la prise en charge du titre restaurant par l'employeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **FIXER** la participation employeur à 60% et celle de l'agent à 40%, pour une valeur faciale du titre restaurant de 5€,
- **PRECISER** que cette évolution prendra effet au 1er janvier 2026,
- **DIRE** que les dépenses seront inscrites au budget de fonctionnement de la commune,
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 11 Décembre

La secrétaire de séance,
Isabelle HEDAN

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON (Ille-et-Vilaine)